

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-014 DU 30 JANVIER 2009

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**,
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement et de l'Evaluation de l'Action
Publique de l'intérim du Président de la
République pour compter du 30 janvier 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ des délégations présidentielles pour Addis-Abéba et Doha.

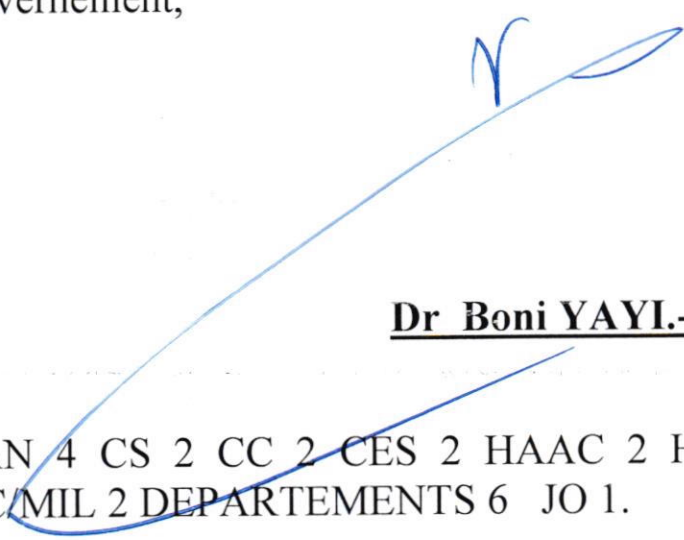
.../...

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 janvier 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 30 SGG 4 DC MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.